

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 23 MARS 2016 à 20h00

L'an deux mil seize, le vingt-trois mars à vingt heures le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni dans la salle de réception de la mairie en séance ordinaire publique sous la présidence de Monsieur Alain LEFEUVRE, Maire.

### Étaient présents :

Mesdames Marie-Françoise CHEVILLON, Elise JOSCHT, Nathalie GUILBERT, Annick PIEDERRIERE, Alice BERTRAND, Fabienne SAVATIER et Messieurs Alain LEFEUVRE, Didier GUERIN, Stéphane DANION, Philippe BARGAIN, François LE COMTE, Dominique PERRICHOT, Daniel HENRY, Gilles RUELLAND et Claude PIEL conseillers municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice

### Était absent :

**Étaient absents excusés :** Mr Patrick HAUPAS, Mmes Nadia MONNIER, Dominique MAILLET et Maud ROBIN

**Ayant donné pouvoir :** Mme Nadia MONNIER à Mr Didier GUERIN, Mme Dominique MAILLET à Mr Alain LEFEUVRE, Mr Patrick HAUPAS à Mr Gilles RUELLAND.

### APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL ET DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur le Maire demande l'approbation du compte-rendu du conseil municipal du 03 mars 2016 et propose de nommer Mme Fabienne SAVATIER, secrétaire de séance.

Après délibération, le conseil municipal approuve le compte-rendu du conseil municipal du 03 mars 2016 et nomme Mme Fabienne SAVATIER, secrétaire de séance.

### SANITAIRES PUBLICS OPERATION N°291 : VALIDATION DES MARCHES

Mr le Maire rappelle la délibération du 1<sup>er</sup> octobre 2015 qui retenait Mme Emmanuelle HENRIO comme architecte pour la transformation d'un bâtiment en sanitaires publics.

L'avant projet définitif a été validé par le conseil municipal le 26 janvier 2016. Il comprend 6 lots.

Le 16 février 2016, une consultation a été lancée pour la réalisation de ces travaux avec une remise des offres pour le lundi 14 mars 2016 à 16h. La commission appel d'offres s'est réunie à deux reprises (les 15 et 23 mars 2016) pour analyser les offres.

Après examen, elle propose au conseil municipal de retenir :

Lots	Désignation	Entreprises	Montant H.T.
1	Gros-œuvre – VRD	GOBIN	6 135,00 € H.T.
2	Menuiseries extérieures / intérieures / bardage bois	THETIOT	10 066,50 € H.T.
3	Revêtements de sols durs – faïence	COCHET	3 442,50 € H.T.
4	Peinture	COLOR TECH	1 350,00 € H.T.
5	Plomberie sanitaire	AIR V	9 289,83 € H.T.
6	Electricité	PICARD	3 374,67 € H.T.
	TOTAL		33 658,50 € H.T.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité

- ♦ de valider le choix de la commission appel d'offres
- ♦ d'autoriser Mr le Maire à signer le marché et toutes les pièces nécessaires au dossier

## **CONVENTION DIGUE DES FORGES**

Mr le Maire rappelle que la propriété de la digue des Forges est partagée entre les communes de Paimpont et Plélan le Grand et Mr de la Paumelière. Lors des diagnostics de sécurité effectués en juillet 2009 et juillet 2010, il a été constaté la présence de fuites sur le parement aval de la digue.

Un désordre inquiétant est survenu sur l'ouvrage en mars 2013 (affaissement important d'un poteau électrique dû aux fuites). Un arrêté d'urgence a été pris le 30 avril 2013 demandant aux copropriétaires de procéder au traitement des fuites dès que le niveau de la retenue le permettrait et prescrivant une surveillance renforcée.

Un nouveau contrôle technique réalisé en mai 2013 par la DREAL constatant des manquements dans la gestion et l'entretien de l'ouvrage, un arrêté de mise en demeure de réaliser des travaux a été notifié le 07 avril 2015 aux copropriétaires.

En septembre 2015, des réunions techniques avec les services de l'Etat ont permis d'examiner différents scénarios de travaux après examen du diagnostic réalisé par le cabinet d'étude ISL. C'est la proposition la moins onéreuse (80 000,00 € H.T.) qui a été retenue. L'Etat s'est engagé à subventionner ces travaux au titre de la DETR. Le montant de la participation de la commune de Paimpont s'élèverait à 14 175,20 €.

La présente convention a pour objet de confier à la commune de Plélan le Grand le soin de réaliser les travaux au nom et pour le compte de la commune de Paimpont.

La convention a été examinée par la commission voirie et propose au conseil municipal de l'accepter.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité

- d'accepter les termes de la convention
- d'autoriser Mr le Maire à signer la convention

## **ACQUISITION – VENTE**

Mr le Maire expose au conseil municipal qu'il a rencontré les propriétaires des parcelles cadastrées AX n°345 et qu'ils sont d'accord pour vendre une partie de celle-ci à la commune pour un montant total de 1 €. La superficie sera définie lors de l'élaboration du procès-verbal de mesurage.

Ce terrain, idéalement situé, permettrait de créer un accès piétons aux parcelles que la commune vient d'acquérir (AX n°134 et 640). En contrepartie, les propriétaires de la parcelle cadastrée AX n°345 souhaiterait acquérir une partie de la parcelle cadastrée AX n°134 au prix de 1€. La superficie sera définie lors de l'élaboration du procès-verbal de mesurage.

La commune supportera les frais de notaire et géomètre pour l'acquisition et la vente.

Après délibération, le conseil municipal décide par 17 voix pour et 1 contre (Claude PIEL)

- d'acquérir une partie de la parcelle cadastrée AX n°345 appartenant à Mr et Mme Jean-François BRONDEL au prix de 1€
- de vendre à Mr et Mme Jean-François BRONDEL une partie de la parcelle communale cadastrée AX n°134 au prix de 1€
- de régler la dépense en investissement – opération n°237
- de nommer un géomètre pour dresser les procès-verbaux de mesurage
- de nommer Maître PICHEVIN pour la rédaction de l'acte authentique
- d'autoriser Mr le Maire à signer toutes les pièces nécessaires au dossier

## **DEMANDE DE FINANCEMENT ECOLE PRIVEE DE PLELAN LE GRAND**

Mme JOSCHT, adjointe au Maire, explique que la commune de Paimpont a été sollicitée par l'OGEC de l'école Notre-Dame de Plélan le Grand pour l'obtention d'une subvention de fonctionnement pour les élèves scolarisés dans cette école et domiciliés sur la commune de Paimpont. Cette demande concerne 45 enfants.

Cette demande a fait l'objet d'un examen en commission le 08 mars 2016. Cette commission propose de soumettre au conseil municipal 2 propositions :

1<sup>ère</sup> proposition

Une aide financière de 4 620.59 € correspondant aux enfants domiciliés à Coganne, la Basse Rivière, le Gué et la Ruisselée,

Cette proposition s'appuie sur un secteur géographique proche de Plélan le Grand et correspond à la position prise par la commune pour l'école publique de Plélan le Grand.

2<sup>ème</sup> proposition

Une aide financière de 9 513,50 € correspondant aux enfants domiciliés sur le territoire de Paimpont

Mr le Maire propose au conseil municipal de voter à bulletins secrets qui l'accepte.

Le vote donne le résultat suivant :

- 8 voix pour la proposition n°1
- 8 voix pour la proposition n°2
- 2 nuls

Le 1er tour ne dégageant pas de majorité, il est procédé à un 2ème tour qui donne le résultat suivant :

- 8 voix pour la proposition n°1
- 8 voix pour la proposition n°2
- 2 nuls

Les 2 tours ne dégageant pas de majorité, Mr le Maire propose de reporter le vote à une prochaine réunion du conseil municipal.

Le conseil municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

**ECOLE PUBLIQUE DE PLELAN LE GRAND : DEMANDES DE DEROGATION**

Mme Elise JOSCHT, adjointe aux affaires scolaires rappelle aux membres du conseil municipal que le 03 mars dernier, le conseil municipal a décidé de surseoir à deux demandes de dérogations d'inscriptions à l'école publique de Plélan le Grand. Il s'agit de Eloïse JAMIN qui change de cycle (passage en CP) et de son frère Grégoire qui entre en petite section.

Mme JOSCHT informe que d'autres demandes pourraient parvenir de la commune de Plélan le Grand et propose de généraliser l'autorisation des inscriptions à l'école publique de Plélan le Grand avec prise en charge financière à 100% pour les enfants déjà inscrits et les fratries.

Après délibération, le conseil municipal accepte à l'unanimité la proposition énoncée ci-dessus.

**VOTE DES SUBVENTIONS 2016**

Mme CHEVILLON, adjointe aux finances rappelle qu'en commission de finances, il avait été décidé d'attribuer les subventions communales aux bénéficiaires comme suit :

	2016
<b>Associations paimpontaises</b>	
AMIS DE LA BIBLIOTHEQUE PAIMPONT	1 000,00 €
BROCELI AND CO LES GENS D ICI	1 000,00 €
Gymnastique	300,00 €
Le Dahut	400,00 €
OCCE	1 376,00 €
RCB RUGBY PAIMPONT	1 500,00 €
RCB RUGBY PAIMPONT - traçage terrain	300,00 €
UNC UNCAFN SdF	275,00 €
USPC	1 300,00 €
USPC - traçage terrain	300,00 €
<b>Total</b>	<b>7 751,00 €</b>
<b>Autres associations</b>	
ADCSRP	33 000,00 €
AMICALE DONNEURS DE SANG PLELAN	100,00 €
CROQ n'Mob	350,00 €
Prévention routière	80,00 €
<b>TREFASILA</b>	103,00 €
Yukikan Brocéliande	300,00 €
<b>Total</b>	<b>33 933,00 €</b>
<b>Etablissements</b>	
OGEC ECOLE NOTRE DAME- VOYAGE	470,00 €
ECOLE PUBLIQUE PAIMPONT - voyage	1 040,00 €
<b>Total</b>	<b>1 510,00 €</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>43 194,00 €</b>

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- décide d'attribuer les subventions comme présentées ci-dessus
- s'engage à inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2016 les crédits

#### **FIXATION DU TARIF DE LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE A L'ASSOCIATION « LES AMIS DES SENTIERS DE BROCELIANDE »**

Comme chaque année, l'association « les amis des sentiers de Brocéliande » assurera son animation annuelle d'été à Paimpont.

Elle a réservé la salle polyvalente du 14 au 17 juillet 2016 et demande à connaître les conditions tarifaires qui lui seront accordées.

Pour rappel

2011 : 185 € pour 5 jours d'occupation

2013 : 115 € pour 3 jours d'occupation

2014 : 120 € pour 3 jours d'occupation

2015 : 160 € pour 4 jours d'occupation

Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de fixer à 160.00 € le tarif d'occupation de la salle polyvalente du 14 au 17 juillet 2016 par les Amis des Sentiers de Brocéliande.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures.